

EXERCICE 2022

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 26 avril 2022

DÉLIBÉRATION n°2022-06

Le conseil académique s'est réuni le mardi 26 avril 2022 en séance plénière, sur convocation de la Présidente du conseil académique, adressée le jeudi 14 avril 2022.

Point de l'ordre du jour :

5. Désignation d'un représentant étudiant au conseil culturel.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts du conseil culturel approuvés par la délibération n°2019-81 du Conseil d'administration ;

Vu l'appel à candidatures en date du 11 mars 2022,

Exposé de la délibération :

En conséquence de la fin de mandat avant terme d'un représentant étudiant au Conseil culturel, un siège est à pourvoir par le Conseil académique conformément à l'article 4 des statuts précités. L'élection a lieu au scrutin uninominal à la majorité simple des membres présents et représentés.

Délibération soumise au conseil académique :

- Election d'un représentant des étudiants au sein du Conseil culturel (cf. candidatures).

Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la délibération suivante :

Nombre de membres constituant le conseil :	72
Quorum :	36
Nombre de membres participant à la délibération :	52
Abstentions :	2
Votes exprimés :	50

Nom	Prénom	Nombre de voix
Ayreault	Iona	50

En conséquence est proclamée élue : Iona Ayreault

Pièces jointes :

- lettres de motivation des candidats.

Fait à Tours, le
La Présidente,

15/06/2022


Sylvie Humbert-Mougin

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 07 JUIL 2022 Transmise au recteur le :
---	---